

TURQUIE

Date des élections: 5 juin 1977

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres de l'Assemblée nationale et d'un tiers des membres du Sénat après la dissolution anticipée du Parlement. Les précédentes élections générales avaient eu lieu en octobre 1973.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement bicaméral de la Turquie, la Grande Assemblée nationale, se compose de l'Assemblée nationale et du Sénat.

L'Assemblée nationale comprend 450 députés élus pour 4 ans.

Le Sénat est composé de 150 membres élus pour 6 ans et renouvelables par tiers tous les 2 ans ; il comprend en outre 15 membres nommés par le Président de la République ainsi que des sénateurs de droit (le Président et les membres du Comité d'Union nationale qui ont signé la loi n° 157 du 13 décembre 1960, et les anciens Présidents de la République).

Système électoral

Est électeur dans une circonscription, s'il y réside depuis trois mois au moins, tout citoyen turc âgé de 18 ans révolus et jouissant de ses droits civils et politiques.

Les listes électorales de chaque circonscription sont révisées six mois avant une consultation. Le vote n'est pas obligatoire.

Est éligible à l'Assemblée nationale tout citoyen turc, homme ou femme, âgé de 30 ans révolus. Ne sont pas éligibles les analphabètes, les personnes entrées au service officiel d'un Etat étranger sans y avoir été autorisées, les personnes exclues des services publics, les personnes condamnées à des peines privatives de liberté ou à des peines d'emprisonnement d'une durée supérieure à cinq ans (sauf pour un délit commis par imprudence) ou celles condamnées pour des délits déshonorants, ainsi que celles qui n'ont pas rempli leurs obligations militaires sans en avoir été exemptées. Ne peuvent être candidats ni élus, à moins qu'ils n'aient démissionné de leurs fonctions, les juges, les militaires ayant rang d'officier, les sous-officiers et les employés de l'armée.

Tout citoyen turc âgé de 40 ans révolus, ayant fait des études supérieures et éligible à l'Assemblée nationale, peut être élu au Sénat. Les sénateurs

nommés par le Président de la République doivent être choisis parmi les personnes qui se sont distinguées dans divers domaines; au moins dix d'entre eux ne doivent être affiliés à aucun parti.

Le pays est divisé en 67 circonscriptions électorales qui correspondent aux 67 provinces. Dans chacune d'elles, les députés et les sénateurs électifs sont élus au scrutin de liste avec répartition proportionnelle des sièges selon la méthode d'Hondt. Au sein de chaque liste, les sièges remportés sont attribués aux candidats selon leur ordre d'inscription sur celle-ci.

En cas de vacance d'un siège à l'une ou l'autre Chambre, il est procédé à une élection partielle lors des élections sénatoriales biennales. Toutefois, en cas de vacance d'un siège à l'Assemblée nationale survenant moins d'un an avant la fin de la législature, il n'est pas procédé à une élection partielle. D'autre part, les sièges des sénateurs nommés devenus vacants sont pourvus dans un délai d'un mois.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

Après les élections générales d'octobre 1973, le Premier Ministre, M. Bulent Ecevit, chef du Parti républicain du peuple (PRP), social-démocrate — qui avait formé, en janvier 1974, un Gouvernement de coalition avec le Parti du salut national (PSN) — a démissionné en septembre 1974 afin de provoquer la convocation d'élections, espérant ainsi permettre à son parti d'obtenir la majorité absolue au Parlement et supprimer par conséquent la nécessité de former un Gouvernement de coalition. En fait, il ne fut pas procédé à de nouvelles élections générales, mais un Gouvernement minoritaire chargé d'expédier les affaires courantes, puis un Gouvernement de coalition, composé de quatre partis du Front nationaliste, dirigé par le Chef du Parti de la justice (PJ), Suleiman Demirel, furent formés. Au cours du printemps 1977, le Premier Ministre Demirel a décidé de convoquer des élections générales anticipées à la suite d'une mésentente avec le vice-Président du Conseil, chef du Parti PSN, l'un des partis membres de la coalition. Il était généralement admis que les problèmes principaux auxquels était confronté le pays étaient l'importance du taux d'inflation et les déficits répétés de la balance des paiements, l'agitation dans les établissements d'enseignement, la situation de Chypre, les relations avec les Etats-Unis d'Amérique et le différend avec la Grèce au sujet de la mer Egée.

La campagne électorale qui a duré deux mois a été très animée. M. Ecevit a critiqué l'échec du Front nationaliste dans ses efforts pour résoudre l'agitation estudiantine ainsi que sa politique économique inflationniste et a souligné le fait que le PRP rétablirait l'ordre public et procurerait aux couches les plus

défavorisées de la population des services sociaux accrus. M. Demirel a mis en garde les électeurs contre les politiques économiques irréalistes. Le chef du PSN, M. Erbakan, a, pour sa part, fait appel au conservatisme islamique traditionnel.

Le jour du scrutin, tant le PRP que le PJ, de centre-droite, ont enregistré des gains substantiels, remportant, à eux deux, plus de 400 sièges à l'Assemblée nationale, tandis que les autres partis plus petits, à l'exception du Parti du mouvement nationaliste, d'extrême droite, subissaient des pertes sévères. Trois partis de droite ont obtenu ensemble 229 sièges à l'Assemblée nationale. Le PRP a remporté 28 sièges au Sénat sur les 50 à pourvoir ce même jour. En dépit de ce résultat, M. Ecevit a formé, le 21 juin, un Gouvernement minoritaire qui a, toutefois, le 3 juillet, été mis en échec lors d'un vote de confiance à l'Assemblée nationale. M. Demirel est alors devenu Premier Ministre pour la quatrième fois et a formé, le 21 juillet, un Gouvernement de coalition composé de trois partis (PJ, PSN, Parti du mouvement nationaliste).

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges à l'Assemblée nationale

Nombre d'électeurs inscrits . . .	21000 000 (environ)
Suffrages valablement exprimés	14 785 814

Formation politique	Suffrages obtenus		Nombre de sièges
Parti républicain du peuple	6 117 280	41,4	213 (+28)
Parti de la justice	5 457 649	36,9	189 (+40)
Parti du salut national	1 271 620	8,6	24 (—24)
Parti du mouvement nationaliste . . .	942 606	6,4	16 (+ 13)
Parti républicain de la confiance . . .	277 059	1,9	3 (—10)
Parti démocrate	273 426	1,8	1(-44)
Parti de l'union de la Turquie	58 319	0,4	- (- 1)
Parti ouvrier	20 683	0,1	- (-)
Indépendants.	367 172	2,5	4 (-2)
			450

2. Répartition des sièges au Sénat

Formation politique	Sièges remportés aux élections de 1977
Parti républicain du peuple	28
Parti de la justice	21
Parti du salut national . .	<u>1</u>
	50

TABLE DES MATIERES

Introduction	3
L'Evolution parlementaire dans le monde	5
En Afrique.	5
En Amérique.	9
En Asie.	12
En Europe.	15
Au Moyen-Orient.	21
En Océanie.	21
Chronique électorale.	23
Algérie.	25
Allemagne (République fédérale d').	27
Barbade.	33
Belgique.	35
Chypre.	41
Cuba.	45
Danemark.	49
Egypte.	55
Espagne.	59
Etats-Unis d'Amérique.	63
Fidji.	69
Gambie.	73
Grenade.	77
Guinée-Bissau.	79
Inde.	81
Indonésie.	85
Irlande.	89
Israël.	95
Jamaïque.	99
Japon.	103
Madagascar.	109
Malte.	111
Maroc.	115
Maurice.	119
Mexique.	123

Mongolie.127
Nauru.129
Pakistan.131
Pays-Bas.135
République démocratique allemande.139
Sierra Leone.143
Singapour.147
Suède.151
Tchécoslovaquie.157
Trinité-et-Tobago.161
Turquie.167

PUBLICATIONS DU CLDP

Sauf indication contraire, les publications ci-dessous peuvent être obtenues au Secrétariat de l'Union interparlementaire, place du Petit-Saconnex, 1209 Genève (Suisse).

LES PARLEMENTS DANS LE MONDE: RecueU de données comparatives. Une étude comparative de 56 Parlements sous forme de 70 tableaux précédés de textes explicatifs. Version anglaise de 985 pages (London, The Macmillan Press Ltd., 1976); distribuée par The Macmillan Press Ltd. et Walter de Gruyter Verlag. Edition française de 881 pages publiée par Presses universitaires de France, Paris. En vente en librairie et, pour les membres de l'Union, au Secrétariat interparlementaire au prix réduit de Fr.s. 105.—

SÉRIE «< RAPPORTS ET DOCUMENTS >>

Le Parlementaire: les exigences de son information dans le monde moderne.
Travaux du 3^e Symposium interparlementaire organisé à Genève du 18 au 20 janvier 1973.

Deux volumes comprenant:

1. Un compte rendu *in extenso* des rapports et débats en langue originale, chaque discours étant suivi d'un bref résumé dans l'autre langue; la liste des participants et celle des orateurs. 329 pages.
2. *Synthèse des résultats d'une Enquête internationale concernant les moyens d'information du parlementaire* — analyse préparée par le CIDP comportant des données comparatives détaillées sous forme de texte et en 13 tableaux composés à partir des réponses reçues de 39 pays. *

Les deux volumes. » 25.—

Qui légifère dans le monde moderne?

Travaux du 4^e Symposium interparlementaire organisé à Genève du 29 au 31 janvier 1976.

Un compte rendu *in extenso* des rapports et débats en langue originale, chaque discours étant suivi d'un bref résumé dans l'autre langue. La liste des participants et des orateurs. 280 pages. » 22.—

L'information des parlementaires quant aux activités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Résultats d'une enquête — Genève, 1977. * 46 pages. » 7.—

CHRONIQUE DES ÉLECTIONS PARLEMENTAIRES

I.	1 ^{er} juillet 1966 — 30 juin 1967	
	Version bilingue (français-anglais).	» 7.—
II.	1 ^{er} juillet 1967 — 30 juin 1968 *	» 10.—
III.	1 ^{er} juillet 1968 — 30 juin 1969 *	» 15.—
IV.	1 ^{er} juillet 1969 — 30 juin 1970 *	» 30.—
V.	1 ^{er} juillet 1970 — 30 juin 1971 *	» 30.—
VI.	1 ^{er} juillet 1971 — 30 juin 1972 *	» 30.—
VII.	1 ^{er} juillet 1972 — 30 juin 1973 *	» 30.—
VIII.	1 ^{er} juillet 1973 — 30 juin 1974 *	» 30.—
IX.	1 ^{er} juillet 1974 — 30 juin 1975 *	» 30.—
X.	1 ^{er} juillet 1975 — 30 juin 1976 *	» 30.—
XI.	1 ^{er} juillet 1976 — 30 juin 1977 *	» 30.—

* Version anglaise également disponible.